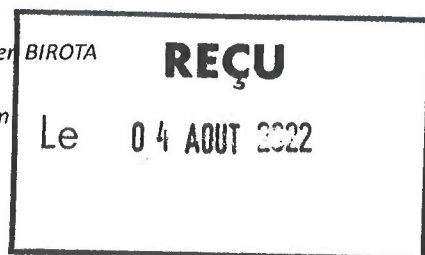


Affaire suivie par Sébastien BIROTA
☎ 06.50.86.83.54
✉ sbirota@ascaudit.com



IMAX GESTION
11 rue du Marché Saint-Honoré
75001 PARIS
A l'attention de Monsieur EL MOKHTARI

Saint-Ouen, le 02 août 2022

LRAR + copie par email - N° LRAR : 1A 171 383 4406 7

Réf. : AIDF1-19-01804

Objet : Résidence Les Ormes MONTREUIL (93) - Réponse à mise en demeure "Demande de parfait achèvement des travaux d'ascenseur".

Monsieur EL MOKHTARI,

Nous faisons suite à votre courrier du 26 juillet 2022 (reçu le 28 juillet) dans lequel vous nous mettez en demeure de faire exécuter la garantie de parfait achèvement suite au remplacement complet des 3 ascenseurs de la résidence Les Ormes à Montreuil (6-12 avenue Jean Moulin).

Nous avons pris bonne note de la survenue de pannes répétitives depuis la remise en service des appareils et prenons la pleine mesure de la situation que rencontrent les copropriétaires.

Nous précisons que la réception des travaux a bel et bien été réalisée. Elle a donné lieu à 3 procès-verbaux sans réserve (PV du 27/04/2022 pour les appareils 12 pair et impair - PV du 09/09/2022 pour l'appareil du 6)

Il s'agit donc désormais de faire appliquer la garantie de parfait achèvement par l'entreprise MISTRAL.

A cet effet, nous allons procéder à une visite commune des installations. Nous avons pris attache avec MISTRAL pour en prévoir la date. Celle-ci vous sera communiquée par email.

En fonction des constats réalisés in situ, nous constituerons le plan d'actions idoine et veillerons à sa mise en application. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement du dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sébastien BIROTA

Directeur Régional Ile-de-France

